RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

ENTREPRISE

ATTESTATION DE CONGÉ

Nous soussignés entreprise, attestons que Monsieur/Madame Laurent Thomas, fait partie de notre personnel en qualité de chef_service depuis sa date d'embauche.

Il bénéficie d'un congé allant du 10/07/2025 au 23/07/2025 inclus.

En foi de quoi, cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 06/07/2025

Nom et signature du DRH